



FORMATION

Sauveteur Secouriste du Travail



Pour tous les salariés,
aucun pré-requis



De 4 à 12 personnes,
dans vos locaux



Initiale: 14 heures
Actualisation: 7 heures



Initiale: 150 € HT par pers.
Actualisation: 60 € par pers.



Formateur Certifié
par l'INRS

> LA FORMATION

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un salarié de l'entreprise capable de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise. Il est aussi acteur de la prévention dans son entreprise: savoir repérer une situation de danger et, dans la limite de ses compétences, pouvoir y apporter une solution. En plus de valoriser le salarié, cela permet à l'entreprise de proposer un environnement de travail plus sécuritaire.

Pour cela, il doit être régulièrement formé.

> LE PROGRAMME :

1 Situer son rôle dans l'organisation des secours

Identifier le cadre juridique du rôle de SST & délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2 Protéger de façon adaptée

Identifier/supprimer les dangers persistants & repérer les personnes qui pourraient être exposées

3 Examiner la victime

Rechercher les signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée & prioriser les actions à mener

4 Alerter ou faire alerter

Définir les éléments du message, identifier qui alerter, faire alerter & alerter soi-même

5 Secourir la victime de manière appropriée

Choisir les actions à effectuer, les réaliser & surveiller la victime jusqu'à la prise en charge par les secours

> L'ENTREPRISE

La formation de SST s'insère dans **une démarche globale de prévention des risques professionnels** qui doit être mise en œuvre en entreprise. Le salarié formé SST, est considéré comme un acteur de prévention dans son entreprise, au-delà de son rôle de secouriste. Cette formation de SST est privilégiée et recommandée par la Branche Assurance maladie/Risques professionnels.



Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié prévoit dans son article 13 que dans chaque service où sont exécutés des travaux dangereux, un ou plusieurs agents doivent avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

> LES CHIFFRES-CLES

651 103

nouveaux sinistres en 2018
+ 2,9 % par rapport à 2017.

TOP 3

des accidents du travail en 2018

- 1 - Manutention manuelle
- 2 - Chute
- 3 - Outillage main

3.9 %

Augmentation du coût moyen
d'un accident du travail en 2019



Taux d'augmentation

du nombre d'accidents par branche en 2018

CTN A - Métallurgie : + 2.2 %

CTN B - Bâtiment et Travaux Publics : + 1.9 %

CTN C - Transports, EGE, livre, communication : + 2.4 %

CTN D - Services, commerces, industries de l'alimentation : + 2.4 %

CTN E - Chimie, caoutchouc, plasturgie : + 1%

CTN F - Bois, ameublement, papier, carton, textiles ... : + 4.5 %

CTN G - Commerces non alimentaires : + 1%

CTN H - Activités de services I : + 1%

CTN I - Activités de services II : + 5.5 %

Source: Rapport annuel 2018 de L'assurance Maladie - Risques professionnels.

ALIVE SPORTS FORMATION

- > **Personnalisation de la formation** en fonction du secteur d'activité
- > **Dynamisme et pédagogie**, les fondements de notre entreprise
- > **Pratique et intégration des gestes** au coeur de nos formations
- > **Volume de matériel important** pour favoriser l'entraînement
- > **Mobile** dans toute la France
- > **7 ans d'expérience** avec Sud Ouest Secourisme
- > **Habilité** par la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine



contact@alivesports.net
www.alivesports.net
06 99 56 45 53